

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
 « *LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE* »



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**DU 26 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **21/5/25**

Date d'affichage : **21/5/25**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Céline DIAN, Marie Marguerite VEYRAT, Frédérique DI ZAZZO, Pascal FARLIN.**

Etaient absentes et représentées : **Nicole MUCCHIELLI absente et représentée par Isabelle FREICHE, Didier WOLFF absent et représenté par Stéphane FOURNIER, Cindy FOURNIER absente et représentée par Sandrine COTTE,**

Etaient absentes : **Fanny BERTO, Noémie PERSON,**

**Sandrine COTTE a été désignée secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 13**

**L'ordre du jour :**

<b>N° Projet</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>
26/05/2025-025	Décision modificative n° 1	Mme le Maire
26/05/2025-026	Demande amendes de police au département de la Drôme	Mme le Maire
26/05/2025-027	Adhésion à la convention unique du CDG 26	Mme le Maire
26/05/2025-028	Délibération fixant le taux de promotion pour avancement de grade	Mme le Maire
26/05/2025-029	Création d'un poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Mme le Maire
26/05/2025-030	Avis sur l'expérimentation piste cyclable Chanos Curson au collège de Mercuriol Veunes	Mme le Maire

**I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**I.1.1 Décision modificative n° 1**

Exposé : Madame le Maire indique que des travaux non prévus doivent être réalisés sur le clocher de l'église pour la remise en état du système d'horlogerie.

**Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2025 :**

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			diminution	augmentation
Travaux église	289	2181		1 500,00
Signalétique	230	2151	1 500,00	
<b>TOTAL</b>			<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>

### **I.1.2 Demande amendes de police pour des investissements de sécurité routière au département de la Drôme**

Exposé : Madame le Maire indique que la commune est éligible cette année à l'enveloppe départementale d'aide à l'investissement de sécurité routière au titre des amendes de police. Le montant forfaitaire de la subvention est de 3 190 euros.

2 devis ont été demandés pour les aménagements suivants :

- Rue de l'Ancienne Forge :
  - o création d'une chicane imposant une priorité de circulation pour ralentir la vitesse
  - o création d'un terre-plein pour rétrécir le passage au niveau du STOP de la rue des Tilleuls et obliger les véhicules tournant dans cette rue à passer du bon côté de la voie en leur interdisant la possibilité de « couper » le virage
- Intersection Rue du Riou/Rue des Denis : implantation d'un miroir permettant d'améliorer la visibilité des véhicules sortant de la rue des Denis qui doivent s'avancer quasiment au milieu de la chaussée pour voir ce qui arrive à leur droite
- Route du pont : implantation de barrières double lices en bois et signalétique afférente pour interdire le passage des véhicules motorisés en provenance de la RD 67 et sécuriser la zone d'activité sportive de Curson.

Au terme de la consultation, le devis de l'entreprise LDV Signalisation a été retenu pour un montant de 5 173,00€HT.

**Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander les amendes de police pour des investissements de sécurité routière au département de la Drôme et à signer tout document relatif à ce dossier.**

## **I.2 PERSONNEL**

### **I.2.1 Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme**

Exposé : Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion (CDG) peut réaliser pour le compte des communes un certain nombre de prestations facultatives. Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, les communes devaient jusqu'à maintenant délibérer de façon spécifique au cas par cas pour adhérer au service.

Par délibération de son conseil d'administration en date du 27 janvier 2025, le CDG a approuvé les termes d'une convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26.

Le CDG 26 propose l'adhésion au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique », suivant les tarifs fixés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, révisables annuellement.

La collectivité cocontractante de Chanos Curson n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription. Elle n'a donc pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

**Décision** : Le conseil municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 et autorise Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

### **I.2.2 Délibération fixant le taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité**

**Décision** : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (de 0 à 100)
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

### **I.2.3 Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

**Exposé** : Madame le Maire, indique que pour permettre l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 septembre 2025 et de créer un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le comité social technique du CDG en date du 19 mai 2025 a émis un avis favorable.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 9 septembre 2024,

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**Décision** : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création d'un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 26 mai 2025

## **I.3 INTERCOMMUNALITE**

### **I.3.1 Avis sur l'expérimentation piste cyclable Chanos Curson au Collège de Mercurol Veunes**

**Exposé** : Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, Arche agglomération en collaboration avec le Département de la Drôme et les communes de Chanos Curson et de Mercurol Veunes, a planifié un itinéraire cyclable reliant les deux communes. Le projet a pour objectif d'assurer un itinéraire sécurisé entre ces deux communes et plus spécifiquement à l'attention des élèves du collège de Mercurol Veunes. Cette liaison est une priorité dans le cadre du développement des infrastructures cyclables pour encourager l'usage du vélo au quotidien.

A terme, l'itinéraire prévoit :

- la création de 500m de piste cyclable sur la RD532 depuis Chanos-Curson, nécessitant des acquisitions foncières portées par le Département
- puis l'utilisation de la route des Audouards en voie verte pour rejoindre le collège

Dans l'immédiat, il est proposé une expérimentation d'un itinéraire test dès le printemps 2025. Le Département est en attente du lancement de cette expérimentation pour travailler les acquisitions foncières.

A partir du giratoire de Tain à Chanos-Curson, l'itinéraire cyclable expérimental emprunte successivement le chemin de Veaunes, la route des Audouards, la RD 267 ainsi qu'un chemin communal permettant d'accéder au collège.

Durant l'expérimentation, des aménagements temporaires et une nouvelle signalisation seront mis en place. La circulation automobile chemin des Audouards serait maintenue pour les riverains et exploitants agricoles en sens unique en direction de Mercuriol-Veaunes sur la partie EST de l'itinéraire puis à double-sens sur la partie OUEST, la traversée du hameau des Audouards serait limitée à 30km/h.

La mise en œuvre de cette expérimentation repose sur un arrêté du maire de la commune de Mercuriol-Veaunes, l'intégralité des aménagements se situant sur voirie communale mercuriolaise.

**Echanges :** Pascal BAUDE relate l'historique de ce projet et rappelle l'investissement des élus de Chanos-Curson pour faire inscrire ce projet dans les schémas directeurs d'Arche AGGLO et du département. Il souligne l'opportunité de faire aboutir le projet que représente cette phase d'expérimentation finalement à moindre coût.

Sandrine COTTE souligne qu'il n'y a pas que les collégiens qui bénéficieront de cette sécurisation d'un itinéraire cyclable vers le collège, mais également tous les habitants qui travaillent sur Tain ou s'y rendent pour leurs courses et qui pourront ainsi récupérer la piste cyclable nouvellement créée entre le collège et Tain. C'est particulièrement important alors que notre commune est globalement peu desservie par les transports en commun.

Pascal FARLIN indique que cette route des Audouards est finalement peu fréquentée car les véhicules s'y croisent difficilement et qu'il est particulièrement pertinent de la mettre en sens unique sur sa partie EST.

**Décision :** Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- rappelle l'enjeu fort de sécurisation d'un itinéraire cyclable à la fois pour les collégiens de Chanos-Curson mais également pour les habitants soucieux d'évoluer vers des modes de déplacement doux pour leurs trajets du quotidien en direction de Tain l'Hermitage
- émet un avis favorable sur le projet d'expérimentation tel qu'il est proposé par les services d'Arche Agglo et du Département
- insiste sur le passage en sens unique de la portion EST de la Route des Audouards où la visibilité est particulièrement réduite du fait des courbes et du relief et sur la nécessaire restriction de l'accès à cette route aux riverains directs et aux exploitants agricoles pour l'accès à leurs parcelles
- souligne l'intérêt y compris pour le quartier des Audouards d'un apaisement de la circulation sur cette voie communale

## II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

### II.1 Point sur les dossiers Chardon et Scalbert

Fin du conseil à 22h30

Prochain Conseil lundi 23 juin 2025 à 20h30

Isabelle FREICHE,

Maire de CHANOS-CURSON



Sandrine COTTE,

le secrétaire

